

Initiatives ministérielles

Le gouvernement en exil, même s'il continue à être reconnu, a besoin de plus que cela. Il a besoin d'aide et de ressources pour fonctionner à l'extérieur de Haïti et pour tenir bien haut le flambeau de l'espoir de la population de Haïti massacrée par les truands actuellement au pouvoir.

En tant que Canadiens, nous pouvons aider à fournir ces ressources, comme nous le faisons pour le gouvernement en exil de Birmanie auquel nous fournissons de l'argent pour maintenir en vie l'espoir en Aung San Suu Kyi et d'autres. Cet autre gouvernement illégitime sera lui aussi renversé un jour.

En conclusion, je suis heureux d'avoir eu l'occasion de répéter à la Chambre les inquiétudes de mes collègues du Nouveau Parti démocratique et, je pense, de beaucoup de Canadiens.

[Français]

Non seulement la population haïtienne s'en préoccupe, mais surtout la population québécoise qui a appuyé magnifiquement la lutte des Haïtiens et des Haïtiennes pour la démocratie.

Nous appuyons cette motion et nous demandons à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire beaucoup plus au sein des Nations Unies et au sein de l'OÉA pour restaurer la démocratie pour durcir l'embargo afin de mettre fin à cette attaque à la démocratie. Après la restauration du gouvernement démocratiquement élu en Haïti, il y a deux ans la semaine prochaine, notre défi principal sera l'économie et la justice économique. C'est justement cela que le président Jean-Bertrand Aristide tentait de faire et c'est précisément pour cette raison que l'élite, les tontons macoutes et l'armée ont mis ce gouvernement à la porte. Pour la justice, pour la démocratie, nous demandons à notre gouvernement de faire beaucoup plus pour le peuple d'Haïti.

• (1710)

[Traduction]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter de cette motion. J'estime un peu étrange que, à cette heure du jour, de la semaine et, en fait, de l'année, nous soyons appelés à parler de cette motion et d'un amendement qu'a proposé l'opposition à un projet de loi auquel elle souscrivait lorsque nous l'avons adopté plus tôt cette

année. Nous en sommes maintenant à débattre la mise en oeuvre de cette mesure.

Je me rappelle que, lorsque nous avons débattu ce projet de loi à la Chambre, le débat a été très court, car les députés de tous les partis se sont entendus pour dire qu'il fallait renforcer les mesures législatives concernant les embargos que le Canada pouvait imposer. Pendant la guerre du Golfe, nous nous sommes rendu compte que, même si le Canada imposait des embargos conformément aux lois qui existaient jusqu'ici, ces embargos n'étaient pas efficaces. Le gouvernement a donc pris l'initiative de concevoir un projet de loi qui les rendrait plus efficaces, pour que nous puissions affronter des situations comme celle du golfe.

Les partis d'opposition ont approuvé ce projet de loi. Si je me souviens bien, seulement deux ou trois députés de chaque parti ont pris la parole dans le débat. Puis, lorsque le projet de loi a été renvoyé à un comité, il a siégé brièvement et a entendu plusieurs témoins. Le projet de loi n'a pas été contesté et a facilement été adopté à la Chambre. Sauf erreur, le vote n'a même pas eu lieu par appel nominal, mais par oui ou non.

Or, aujourd'hui, pendant la dernière semaine de séance de la Chambre, alors qu'il reste tellement de projets de loi importants, que l'opposition estime également très importants, nous sommes appelés à débattre un amendement à un projet de loi qu'elle a déjà approuvé. Je trouve cela extrêmement étrange.

Le 7 juillet 1992, Son Excellence le gouverneur général en conseil a approuvé le règlement susmentionné, que nous sommes censés débattre aujourd'hui, dans le but de renforcer l'isolement économique et commercial de la République d'Haïti. Ce serait trop dommage, trop tragique si, à cause de ce débat, les personnes qui suivent aujourd'hui les délibérations avaient l'impression que les Canadiens n'ont rien fait en Haïti depuis l'adoption de cette mesure législative. Au contraire, ils ont fait beaucoup, et je pense que les députés d'en face seront d'accord là-dessus.

La décision prise par le gouverneur général visait à compléter une série de mesures administratives prises antérieurement en vue de permettre au gouvernement du Canada d'appliquer les résolutions 191 et 392 adoptées par l'Organisation des États américains en date du 3 octobre 1991 et du 17 mai 1992.